

La guillotine à Beauvais

Les derniers moments de l'assassin Boucher

Il marche à l'échafaud sans qu'on ait besoin de lui faire violence

Beauvais, 14 juin. — Boucher, condamné à mort pour avoir étranglé et dévalisé deux ouvriers d'usine, les nommés Tubert et Dhivère, a été exécuté ce matin, à 4 h. 07. Il est mort de la cigarette aux lèvres.

Quant au révélateur, dit au procureur : « C'est la fatalité ». On lui demanda s'il avait quelque chose à dire à sa famille. « Non », répondit-il. Il prit un café avec du rhum et fuma une cigarette. En quittant sa cellule, il cria : « Adieu, les copains ! »

Au rez-de-chaussée, le bourreau procéda à la toilette du condamné, qui demanda que son corps ne fut pas livré à la science médicale.

Devant l'échafaud, il dit à l'aumônier : « Embrasse-moi encore une fois ». La guillotine a été dressée devant la prison. On a pu voir à travers la porte, en passant, Boucher eut un recul mais il s'avança. On eut besoin de lui faire violence. Une seconde après, justice était faite.

AU CONGRÈS DES P. T. T.

L'ORIENTATION SYNDICALE

Paris, 14 juin. — La séance du Congrès des employés des P. T. T. s'est ouverte ce matin, sous la présidence de Boisset, de Paris.

La discussion sur l'orientation syndicale, commencée hier, a été reprise. Perret, Santel et Bully exposent le but et la constitution de la C. S. R. Bully, après avoir démontré le danger de l'orientation qui conduit à la classe ouvrière quelques fonctionnaires syndicaux, donne lecture d'une motion déclarant que si, à Lille, le Congrès confédéral décidait l'exclusion des C. S. R., le Syndicat des employés des P. T. T. prononcerait son autonomie.

Cet ordre du jour est déposé sur le bureau et la suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

On va vendre l'échafaud des autos au profit des régions dévastées

Paris, 14 juin. — Ce matin est arrivé à la Forêt Maillot, conduits par M. Garot, curé de Raineville, deux autos automobiles construites, qui n'ont cessé de fonctionner plus de trente ans. Cette ancienne sera mise au enchères, selon le désir de son propriétaire, au profit des régions dévastées.

POUR LES VIEUX DE LA MINE

UNE DEMANDE DES MINEURS

Toulouse, 14 juin. — Les mineurs du bassin de Carmaux, réunis en assemblée générale, ont voté un ordre du jour dans lequel ils demandent que chaque fois que les dividendes distribués aux actionnaires dépassent dix fois le capital souscrit, une partie de ces dividendes soit versée à la caisse autonome, pour permettre de majorer les pensions des travailleurs de la mine.

Les tullistes lyonnais

vont se mettre en grève

ILS NE VEULENT PAS ACCEPTER

DE RÉDUCTION DE SALAIRES

Lyon, 14 juin. — Les patrons tullistes, maintenant leurs décisions de réduire les tarifs des salaires, les ouvriers et ouvrières ont décidé à l'unanimité d'arrêter complètement le travail jeudi et de ne le reprendre que sur la base du statu quo.

UN ERMITE EST MORT

IL VEUT VINGT ANS DANS UNE GROUPE

URÉUSE PAR LUI A SIX PIEDS SOUS

TERRA.

La Tour-du-Pin, 14 juin. — On annonce la mort de Baudet, dit « l'Ermite de Dolomieu », depuis plus de 20 ans, Constant Baudet vivait à l'écart de ses congénères, à six pieds sous terre, dans un terrier qu'il avait creusé lui-même, au milieu d'un champ.

Il avait jadis détesté l'héritage de son frère. L'argent, avait-il dit, ne fait pas le bonheur. Il avait abandonné son bien et, végétarien convaincu, le vital de légumes, fruits, légumes secs qu'il récolte au jardin, et de ses voisins. Bien qu'aucune idée religieuse ne l'ait guidé dans sa détermination d'isolement, ce notable laïque était à sa manière un contemplateur de la nature. Barbe et cheveux longs, vêtu de déguisements sordides, véritable « homme-nature », cet ascète des citadins vivait en plein XIX^e siècle, une vie de simplicité primitive.

Longtemps caché dans son trou, il y vivait heureux, ses compatriotes respectant la retraite de l'original. Mais un jour vint où la renommée maudite empoisonna son bonheur. Il avait voulu faire de ses hommes le vain tapage de l'actualité. Les journalistes venaient le relancer jusqu'en son terrier. Il est bien malgré lui les honneurs de la grande presse et ceux du cinéma. Pour voir l'original scopopédie, on vient en auto ; les visiteurs affluent, qui ne se firent pas fâcher de descendre par son échelle à potes et d'embrasser son domicile.

Ces derniers temps le terrier de Baudet s'était effondré. Il n'eut pas le courage d'en creuser un nouveau. Des voisins complaisants recueillirent la triste épave ; c'est chez eux qu'il vient de mourir, couché dans le pétrin qui, depuis plus d'un quart de siècle, lui servait de lit.

Les premiers jetons communaux

seront pour les régions libérées

NOUS LES AURONS DANS TROIS MOIS

Au ministère des finances, les renseignements suivants nous ont été donnés : La répartition des jetons d'entreprise des stocks d'environ 60 millions aura pu être constituée, c'est-à-dire environ dans trois mois.

Cette répartition sera faite dans une région déterminée — vraisemblablement celle où la crise de la monnaie est la plus intense, peut-être les régions libérées. Les coupures à locales seront retirées, au fur et à mesure que les jetons seront mis en circulation.

Encore un incendie

dans la forêt de Mormal

C'EST LE TROISIÈME EN TROIS SEMAINES

Dimanche vers 14 heures, environ 30 hectares de la Forêt de Mormal ont été la proie des flammes.

Les pompiers de Landreux sont intervenus. Vers 10 heures du soir, tous dangers paraissent écartés lorsque le vent les feu a repris naissance de plus belle.

Les dégâts sont importants et jusqu'à présent on n'a encore pu évaluer les causes du feu. Depuis une vingtaine de jours, c'est le troisième incendie qui éclate dans la Forêt de Mormal.

La guillotine à Boulogne

Les derniers moments de l'assassin Routier

Le criminel se croit sûr de sa grâce et attend tranquillement les événements

Contrairement à ce qu'annonçait une agence parisienne, l'exécution d'Albert Routier, l'assassin d'une cabaretière de Ham-Boulogne, qui devait avoir lieu hier matin, n'aura lieu que ce matin, mercredi. Ce jour-là, une erreur avait causé, dimanche à Boulogne-sur-Mer, où doit fonctionner la guillotine, une certaine agitation. C'est ainsi que d'anciens furent successivement reconnaitre M. Delhier en la personne de plusieurs messieurs qui portaient un bouc blanc et offraient quelque vague ressemblance avec M. Poincaré.

Quant à Routier, il se tient fort tranquille dans sa cellule, où deux gardiens supplémentaires envoyés par la maison centrale de Loos, le surveillent jour et nuit. Le criminel se livre, sans excagération, à ses dévotions, particulièrement le dimanche, et s'entretient de temps en temps avec l'aumônier de la prison.

Routier, qui fut condamné, il y a 92 jours, se montre au surplus d'un humour très égale. Comme il fut cité pendant la nuit de la suite d'une blessure qu'il reçut à la suite d'une blessure qu'il reçut alors, étant mitrailleur dans un régiment d'infanterie, l'assassin croit absolument certaine la clémence présidentielle à son égard. Il joue donc paisiblement aux cartes avec ses gardiens, et passe le plus clair de ses journées à lire, dans la bibliothèque de la prison. Chaque samedi, sa femme vient lui rendre visite. Jamais il ne parle de son forfait.

On croit que Routier est l'auteur de deux autres crimes que celui pour lequel il va subir la peine capitale. Il s'agit de l'assassinat d'une femme à Freuthen et d'une autre à Saint-Tricat.

D'anciens pensent que le criminel pourrait bien, au dernier moment, passer des aveux à ce sujet.

La guillotine fonctionna pour la dernière fois à Boulogne, en 1913. Depuis plus de 40 ans, on ne l'y avait pas vue.

Il s'agissait de l'exécution du nommé Carlu, qui, avec une sauvagerie inouïe, assassina sur la route de Bassinghem, alors qu'elle se rendait au marché de Desvres, sa cousine, veuve avec plusieurs enfants, et fermière de sa profession.

Le crime de Wallers

L'ASSASSIN HENRI CHEVAL ACCABLE

Le « Réveil » a relaté l'arrestation de l'Hôpital Général de Valenciennes, du nommé Henri Cheval, complice de Wilmar dans l'assassinat de Mme Levert-Ochin. Conduit au parquet, ce crime fut instruit par M. Chazal, juge d'instruction, à qui il a fait, à sa façon, le récit du crime. Car il a soin de charger le plus qu'il peut, Wilmar.

Ce jour-là, le samedi, on a été à la maison de l'Arbre. Il se rendit donc à l'Arbre le lundi matin, à 8 heures 30 et son premier acte fut d'aller à l'Arbre. Mais l'heure n'est pas venue et il s'est couché. Mme Levert est seule. Cependant plusieurs clients viennent. On trouve ensemble, Wilmar demande où se trouve Cheval ; son nom n'est pas prononcé. Bienfait arrive. Il l'invite à prendre du café. Elle refuse. Wilmar sort une seconde fois. Traquant la cuisine, il entend un bruit. Il se cache. Son retour, Mme Levert est debout, mais lui tourne le dos. Il lui assène un coup formidable de sonnerie sur la tempe ; puis un second coup sur le sommet de la tête. Mme Levert tombe. Comme elle pousse des plaintes, son meurtrier l'étrangle. Le sang a jailli. Wilmar tire sa victime par les jambes et la traîne jusqu'à la porte.

Cheval fait le guet — à l'entendre c'est à lui que s'est borné son rôle en cette affaire — Wilmar revient dans la salle d'attente et tous les deux se mettent à parler. Wilmar revêt ensuite un veston de M. Levert, car le sien est taché de sang et, sortant par la cour, il se débarrasse de ce vêtement compromettant de la rue dans ses cabinets.

Cheval s'enfuit par la porte d'entrée. Lorsque Wilmar le rejoint, tous deux rentrent à Valenciennes : l'un à cinq heures, l'autre à sept.

Jusqu'au jour de son arrestation, Wilmar s'est bien gardé de parler à son complice de l'assassinat de Mme Levert. Pourtant, au cours d'un crime criminel, il a pu être témoin de deux les pensionnaires de l'Hôpital n'étaient pas sans en faire le sujet de leurs conversations.

Toutefois, après le vol de numéraire commis au préjudice de Mme Levert, il a pu être témoin du crime. Wilmar avait confié à Cheval qu'il était l'auteur.

Des améliorations

sur le réseau du Nord

ELLES ONT ÉTÉ OBTENUES

PAR L'UNION DES VOYAGEURS

L'Union des Voyageurs du Chemin de fer du Nord vient de voir un premier succès dans une action que l'on a pu qualifier de grande. C'est ainsi qu'elle a obtenu que soit avancé d'une heure le premier train de Beauvais à Paris, le désencombrement de l'express de 17 h. 12 de Paris au Tréport, et qu'elle va probablement obtenir la création de quatre nouvelles gares sur le réseau.

L'Union des Voyageurs du Chemin de fer du Nord poursuit, en ce moment, l'étude de nouvelles améliorations, au premier plan desquelles elle a placé la réalisation de celles concernant les perceptions complémentaires en cas de déclassement ; l'éclairage, le chauffage, l'hygiène des wagons ; les trains, quiebets et portes de dégagement supplémentaires en cas d'affluence ; l'accès aux quais de la gare du Nord ; la correspondance des trains du réseau du Nord avec ceux des autres réseaux (État, Est, petites compagnies) ; l'entretien du matériel ; l'arrêt à Méru des trains de bains de mer.

En outre, sur la demande de nombreux industriels et commerçants, a été créée d'une section spécialisée chargée d'étudier toutes les questions se rapportant au trafic des marchandises vient d'être décidée.

Le Conflit des Cheminots

CEUX DU NORD VONT SE PRONONCER

PAR REFERENDUM

L'Union Syndicale des Cheminots du réseau du Nord entend mettre les choses au point dans le conflit qui divise actuellement la ligne. Une réunion, tenue à Amiens, le Conseil d'Administration de ce syndicat a eu à se prononcer sur deux motions.

La première, déposée par le citoyen Guillet, secrétaire du syndicat, laisse à la C. G. T. le soin de résoudre la différend en reconnaissant en l'état le bureau fédéral syndicaliste, dont le citoyen Montagne est secrétaire, en remplacement du citoyen Bidegaray. Cette motion a recueilli la majorité par 13 voix.

La deuxième, présentée par le citoyen Ducomin, n'a obtenu que 9 voix. Elle préconise de reconnaître le bureau communautaire en attendant la décision du Congrès de Lille.

Dans le but de connaître exactement l'opinion de tous les syndicats du réseau, la commission exécutive syndicale a décidé de décider d'établir un référendum sur ces deux motions.

Un nouvel inculpé

dans l'affaire Martignat ?

L'INSTRUCTION SERAIT TRANSMISE A LA JUSTICE CIVILE

En ce qui concerne l'affaire du « Roi du Tissu » Martignat, le bruit court, à Lille, que l'instruction ne tarderait pas à être transmise à la justice civile, par suite de l'inculpation imminente d'un nouveau personnage compromis dans l'affaire.

UN NON-LIEU POUR LE LIEUTENANT ZWILLING

Un de nos confrères parisiens annonçait hier matin, que une inculpation spéciale venait d'être réservée contre le lieutenant Zwilling, en vertu de l'article 149 du Code Pénal, pour avoir certifié dans des pièces authentiques n'avoit pas reçu certains documents, alors que ces documents lui étaient parvenus à titre personnel.

On sait qu'il s'agit là de la correspondance échangée avec le lieutenant-boche Schelling. Renseignement pris à Lille, nous avons été informé que l'instruction ne sera pas fondée, et l'instruction ouverte contre l'officier rapporteur serait au contraire, sur le point d'être close par un non-lieu.

Ecrasé par une locomotive

un vieillard de St-Amand mourut

M. P. Dauréaux, chef-manoœuvre à la Compagnie du Nord, et ses frères d'égale force, à St-Amand, procédèrent à une manoeuvre, sur cinq wagons, au moment de l'embranchement des Chânières du Nord, à Saint-Amand.

Un ancien charrain, Charles Aubursin, 80 ans, s'étant aventuré sur la voie, fut renversé par une locomotive, qui fut pilotée par le mécanicien Dufour et le chauffeur Vermesch, du dépôt de Valenciennes.

Aubursin, qui avait la jambe gauche sectionnée et la main écrasée, fut transporté à l'hôpital de Saint-Amand où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba le lendemain vers 9 heures du matin.

Broyé par un train

AINSI FINIT UN CHAUDRONNIER

DE BEUVRAGE

Hier, mardi, vers 14 heures, deux passants ont été renversés par un train. Le corps du chaudronnier Emilie Musy, 40 ans, domicilié, 12, rue Lomprez, à Raismes.

Le malheureux avait été broyé par un train de messageries, passant à 13 h. 40. On ignore les causes de cet accident. Une enquête est ouverte.

La rixe de Phalempin

MISE EN LIBERTÉ DE L'INCULPÉ

Le drame au revolver qui s'est déroulé lundi à Phalempin, et que nous avons longuement relaté, est dorénavant clos. Le cabinet du juge d'instruction.

Après un interrogatoire assez long du contre-maître, M. Pigeolet, M. Guibert a décidé de le remettre en liberté. Le contre-maître ne sera poursuivi que pour port d'arme prohibée, l'inculpation de coups et blessures n'a pas été retenue contre lui. Pigeolet ayant pu établir qu'il n'avait tiré sur Menet que se sentant lui-même menacé et se trouvant en cas de légitime défense.

LA VICTIME

Menet, l'ouvrier blessé, qui avait été conduit par le médecin à l'hôpital de Ghêti, n'est que très légèrement blessé au bras, la balle était restée dans le muscle sans toucher l'os. L'opération en a été opérée sans difficulté.

Dans les P. T. T.

UNE QUESTION DE SAINT-VENANT

A PROPOS DES MANIPULANTS

Le colon Charles Saint-Venant, député du Nord, vient d'adresser quelques lignes au ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones.

« Vous avez créé par raison d'économie, un certain nombre d'emplois de manipulants. Leur service consistait à remplacer sur nombre de lignes, le service télégraphique, qu'au service postal. Voici sept mois que cet examen a eu lieu, peu de nominations furent effectuées, et de nombreux emplois restent vacants.

Chez les Ingénieurs de P. T. T.

ILS TIRERONT DIMANCHE, A LILLE, LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les anciens élèves ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord, ont tenu, dimanche, leur assemblée générale annuelle. Celle-ci eut lieu dans le grand amphithéâtre de chimie du dit Institut, vers 10 heures du matin.

Il fut d'abord procédé à l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration du groupement. Le scrutin, déposé par la suite, donna les résultats suivants.

MM. Delannoy, Dumortier, Loquet, Teymout, Sander et Ostende. Après avoir pris connaissance de procès-verbaux de rapport divers, des compte-rendus moral et financier, les assistants, adoptèrent quelques modifications statutaires, puis accordèrent des boures à des élèves de P. T. D. N., ainsi que des subsides à divers groupements régionaux d'anciens élèves de l'école.

Ces travaux terminés, ils se rendirent à l'Hôtel Mervéchal où devait avoir lieu le traditionnel banquet. Parmi les personnalités invitées par le comité des ingénieurs de P. T. D. N. et qui eurent prise place à la table d'honneur, nous avons remarqué MM. Régnier, secrétaire général de la Préfecture ; Damians, doyen de la Faculté des Sciences ; Charmel, doyen de la Faculté de Médecine ; Vandamme et Dellesalle, députés ; Nicol, président de la société industrielle ; Stahl, ingénieur ; Grimpret, directeur de l'Institut industriel ; Failloit, sous-directeur.

M. Hector Franchomme, président du conseil d'administration des P. T. D. N., président à ces agapes. Non loin de lui avaient pris place MM. Vandaele et Faure, anciens présidents, Leveille et Sander, vice-présidents, Charadin et Dorchies, secrétaires ; Delay et Delsaux, trésoriers, etc., etc.

Après le repas, fort bien servi, vint l'heure des toasts. Ce fut M. Hector Franchomme qui ouvrit le feu. Avec esprit, il adressa aux personnalités présentes, les compliments d'usage et fit l'éloge de M. Grimpret. Il parla aussi d'un groupement qui rassemblerait les ingénieurs de toutes les écoles, et du mécanisme dans lequel se trouvaient les ingénieurs français avec leurs brevets S. G. D. G.

M. Régnier, dit quelques mots pour se féliciter de la mission qui lui était échu, de représenter le Préfet, puis porta un toast aux représentants de P. T. D. N.

MM. Damians, Vandamme, Karl Delesalle, Nicolette et Vanden, prirent ensuite la parole, soit pour exalter le rôle des ingénieurs pendant la guerre, soit pour soumettre aux parlementaires présents, les desiderata des anciens élèves de P. T. D. N.

Vers 7 heures, cette fête pleine de cordialité, avait pris fin.

Dernière Heure

POUR LES RÉPARATIONS

UN PLAN D'ENSEMBLE

DE LIVRAISONS EN NATURE

Il pourra être établi un mois

après les conversations de Paris

Paris, 14 juin. — Ainsi qu'il a été annoncé dans le compte rendu du conseil des ministres, M. Loucheur a mis ses collègues du cabinet au courant des entretiens qu'il a eus avec M. Rathenau, au cours de son séjour à Wiesbaden. Ces conversations ont porté uniquement sur la question des réparations, et à aucun moment le point de vue purement politique n'a été envisagé par les deux ministres, l'accord de Londres constituant une base sur laquelle il est impossible d'établir un plan d'ensemble.

C'est plus spécialement le problème des réparations en nature qui a été abordé à Wiesbaden, et qui a fait dans son ensemble l'objet d'un examen approfondi. Il n'est désormais à déterminer les différences catégoriques de fournitures qui pourront être livrées par l'Allemagne et les modalités d'exécution de ces paiements en nature. Dans ce but, M. Rathenau a émis avec lui à Berlin, M. Bergmann, sous-secrétaire d'Etat, qui a représenté l'Allemagne à la conférence d'experts de Bruxelles en décembre dernier, pour examiner avec lui les questions diverses qui se posent et lui donner des instructions de détail en vue de la conduite des pourparlers ultérieurs qu'il sera chargé de poursuivre au nom du ministre de la reconstruction du Reich.

Ces négociations reprendront à Paris à partir du 24 juin. Y participeront du côté français, en outre du ministre des Régions Libérées, ses collaborateurs du cabinet, MM. Frangy et Maurice Péroche, ainsi que M. Seydoux, sous-directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, qui, de son côté, fut, on s'en souvient, le premier délégué français à la conférence de Bruxelles. Le cas échéant, il sera fait aussi appel au concours d'autres experts.

Selon les circonstances et les problèmes traités, on compte qu'à la reprise des conversations à Paris, il faudra environ trois semaines ou un mois pour aboutir à un plan d'ensemble de livraisons en nature devant servir de base à une solution, il sera nécessaire, en effet, que les représentants du Reich, MM. Bergmann et Wolf, soient en relations avec leur gouvernement pour obtenir son assentiment.

Les échanges de vue se poursuivront également par l'intermédiaire de M. Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin. D'après les nouvelles, la conférence de Paris que parvenues de Berlin, il semble que l'impression produite du côté français comme du côté allemand par les premiers résultats obtenus, soit des plus favorables.

Dans les couloirs de la Chambre, on s'est, aujourd'hui, beaucoup entretenu de l'entrevue de Wiesbaden et les députés étaient presque unanimes à approuver l'initiative du gouvernement et à voir l'indice de cette politique de réalisation, dont M. Rathenau a lancé l'idée et a fait son programme, dès son arrivée au pouvoir.

Aux Congrès des P. T. T.

Les employés ont voté l'ordre de leur

extrémisme relatif à l'orientation syndicale

Paris, 14 juin. — A la séance de l'après-midi du Congrès des employés des P. T. T. la discussion s'est poursuivie sur l'orientation syndicale. La discussion close, deux ordres du jour se sont trouvés en présence, l'un présenté par DIGAT, au nom des réformistes ; l'autre par PHILIPPI et PEYRIAN, au nom des extrémistes. L'ordre du jour des extrémistes a obtenu 62 voix, celui de Digat 57 voix. Il y a eu 14 abstentions.

Voici, en substance, les principaux passages de la motion qui a été adoptée : « Les syndicats du syndicat des employés des P. T. T. se résolent à ne pas se désintéresser de la question de l'orientation des revendications corporatives, estimant qu'il y a lieu de l'entreprendre parallèlement avec l'action en vue de la transformation sociale, but principal du mouvement syndicaliste français.

Que la collaboration de ces classes, pratiquée par les délégués appartenant leurs connaissances techniques et pratiques au sein des conseils de direction, ne peut être profitable qu'à la direction, sans bénéficier pour les postiers, les délégations temporaires et à mandats impératifs doivent y être substitués.

Pour les branches d'activité nationale, ils proclament la nécessité d'intensifier leur propagande en faveur de la socialisation. En ce qui concerne l'action internationale, ils proclament également que le but final du syndicalisme français ne peut être atteint que par l'union logique et l'aide d'organismes internationaux mis en œuvre par l'Internationale d'Amsterdam, tel que le bureau international du travail, issu de la Société des Nations, rouages créés pour le plus grand profit de la classe capitaliste.

Les délégués ont décidé de tenir une séance de nuit, au cours de laquelle diverses revendications corporatives seront étudiées.

Les ouvriers ont voté l'ordre

du jour des majoritaires

Paris, 14 juin. — Le Congrès des ouvriers des P. T. T., a pris fin ce soir. Le président du conseil des P. T. T., a fait un discours d'un jour en présence : celui des majoritaires a été adopté par 60 voix contre 55 à l'ordre du jour minoritaire, 9 aux centristes et 5 abstentions.

Une triple protestation

Paris, 14 juin. — Une réunion organisée par la C. G. T. a eu lieu ce soir à Paris pour protester contre l'application des conditions de travail, la diminution des salaires et la mise à l'encan de certains services des P. T. T., a eu lieu ce soir, à la suite des Sociétés Savantes. Un ordre du jour de protestation a été voté.

La Grève générale a pris fin

en Bavière

Paris, 14 juin. — La grève générale a pris fin ce matin, ainsi qu'il avait été annoncé.

Le Congrès annuel

des Maires

ILS RECLAMENT LA DÉCENTRALISATION ET L'EXTENSION DES LIBERTÉS COMMUNALES.

Paris, 14 juin. — L'Association des Maires de France a tenu cet après-midi, salle des fêtes de la mairie du IV^e arrondissement, son premier séance de son XIII^e Congrès annuel. Plus de deux cents maires ou adjoints, représentant un nombre égal de villes de plus de cinq mille habitants, étaient présents.

Sur l'estrade, avaient pris place les membres du bureau de l'Association : MM. Bellamy, maire de Nantes, président ; Herriot, maire de Lyon ; Terquem, de Dunkerque ; Fournier-Sarlovèze, de Dunkerque, etc.

La présidence de la séance fut confiée à M. Winsbach, maire de Metz. M. Bellamy (Nantes) a fait adopter le vœu suivant : « Le Congrès de l'Association des Maires de France, considérant que depuis longtemps l'opinion publique réclame la décentralisation et l'extension des libertés communales, que le Parlement est saisi de plusieurs projets de lois en ce sens : émet le vœu que le Parlement vote sans retard la législation devant permettre aux communes de se créer les ressources nécessaires à l'équilibre de leurs budgets ; qu'il puisse activement étudier et la discussion des projets dont il est saisi pour l'extension des libertés communales et la décentralisation des pouvoirs de contrôle de l'Etat ; qu'il s'efforce de rendre effectifs les droits des municipalités et la séparation des pouvoirs de l'Etat et des communes, tels qu'ils résultent de la loi du 5-avril 1884, soient intégralement respectés ».

Le Congrès a continué ensuite ses travaux.

Une grève générale menace

la métallurgie anglaise

Londres, 14 juin. — Les négociations, qui durent depuis longtemps entre patrons et ouvriers de l'industrie métallurgique, relativement à la diminution des salaires, sont rompues. Les réductions annoncées par les patrons seront appliquées à partir de jeudi prochain. Ce jour-là, on s'attend à ce que les ouvriers cessent le travail dans tout le pays.

Si cette grève a lieu, il y aura plus d'un million et demi de chômeurs dans cette industrie.

Le Congrès des Tabacs

IL A VOTÉ LE RAPPORT MORAL

DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Paris, 14 juin. — Le Congrès des ouvriers et ouvrières des tabacs s'est tenu aujourd'hui. Vingt-trois manufactures sont représentées. Le rapport moral de la Commission exécutive a été adopté à l'unanimité moins un vote.

Au cours de la séance, des résolutions ont été adoptées, concernant l'attribution de vêtements de travail au personnel, le paiement du salaire entier en cas d'accidents, et le traitement indemnité pour les mutilés de guerre et les mutilés du travail.

ROUBAIX

Bureaux : 89, rue Pavée. — Téléphone 0-81

SECTIONS EN NATURE AUX CHAUMEURS

Par suite de changements survenus dans l'organisation, le service des secours informe les chômeurs que l'horaire de distribution de secours est modifié et prie les assistés de se présenter à la prochaine distribution, 99, rue Fellart, aux jours et heures ci-dessous.

Mardi, 15 juin. — A 8 heures,